

**Département :
Ardèche**

**PROCES-VERBAL
D'INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL
avec élection du Président, de quatre
vice-Présidents et de dix-huit membres du bureau**

**Arrondissement Sous-Préfecture :
Tournon-Sur-Rhône**

**Syndicat d'Eau Potable
Crussol-Pays de Vernoux**

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-neuf heures, les membres du comité syndical du Syndicat d'Eau Potable Crussol - Pays de Vernoux, élus par les Conseils municipaux des communes membres ou désignés par les EPCI (Communauté de Communes Privas Centre Ardèche et Communauté Arche Agglo), suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, se sont réunis dans la salle communale de Saint-Maurice en Chalencon, sur convocation qui leur a été adressée par le Président du syndicat, conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Nombre de membres du comité syndical : 46
Nombre de délégués syndicaux en exercice : 46
Nombre de délégués syndicaux présents : 39**

Etaient présents, Mesdames et Messieurs :

1. ALIBERT Christian	17. de TRUCHIS Michel	33. PEYROUSE-VETTER Roselyne
2. ALLEMAND Bertille	18. DEFAIVRE Claude	34. PRALY Thérèse
3. AMRANE Olivier	19. DELOCHE Michel	35. REYNAUD Régis
4. BASSET Fabrice	20. DIETRICH David	36. RICOU-CHARLES Yvan
5. BERNARD Guislain	21. DROGUET Xavier	37. ROSSI Bénédicte
6. BESSET Véronique	22. DURAND Gilles	38. SIMON Anne
7. BONNEFOY Philippe	23. FABRIS Albano (Suppléant)	39. TRACOL Germaine
8. BOUVIER Gilbert	24. FRECHET Marcel	40.
9. BSERENI Stella	25. GIBAUD Philippe	41.
10. CHABOUD Stéphan	26. JULIEN Brice	42.
11. CHAMBON Ghislaine	27. JULIEN Marcel	43.
12. CHAMBONNET Daniel (Suppléant)	28. KERENFORT Jean-Paul	44.
13. CHAREYRON André	29. LAFAGE Stéphane	45.
14. CIMAZ Michel	30. LEBRE Gilles	46.
15. COMTE Jean-Paul	31. MACHISSOT Ginette	
16. DARNAUD Mathieu	32. MOUNIER Maxence	

Suppléants non votants : M. LA RUSSA Gilbert
Mes GARNIER Marielle, MAYER Maryane,

Etaient excusés : MM. BOUCHARDON Benoit, BRUN Gilles, CHARRETTE Joël, COULMONT Hervé (pouvoir M. DEFAIVRE Claude), MOUNIER Fabrice (Pouvoir M. KERENFORT Jean-Paul), ROMAIN Christian (Pouvoir M. RICOU-CHARLES Yvan)
Mmes CAUBET Caroline, DEMAS Barbara (pouvoir M. DEFAIVRE Claude), MATHIEU Clémence (Pouvoir M. de TRUCHIS Michel)

Secrétaire de séance : Mme CHAMBON Ghislaine

INSTALLATION DES DELEGUES SYNDICAUX

Le plus âgé des membres présents du Comité syndical, M. CIMAZ Michel, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des délégués, a dénombré **39 membres présents** et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a déclaré installés dans leurs fonctions de délégués syndicaux :

Pour les communes membres :

- Commune d'Alboussière :

M. KERENFORT Jean-Paul, Adjoint et M. MOUNIER Fabien, Conseiller municipal, Délégués titulaires
Mme MORFIN Magali, Adjointe, déléguée suppléante

- Commune de Boffres :

M. JULIEN Marcel, Conseiller municipal et M. JULIEN Brice, Conseiller municipal, Délégués titulaires
M. DESBOS Marc, Adjoint, Délégué suppléant

- Commune de Champis :

M. BASSET Fabrice, Adjoint et M. DROGUET Xavier, Conseiller municipal, Délégués titulaires
Mme MAYER Maryane, Conseillère municipale, Déléguée suppléante

- Commune de Charmes sur Rhône :

M. BONNEFOY Philippe, Adjoint et M. MOUNIER Maxence, Conseiller municipal, Délégués titulaires
M. BORELLO Jean-Noël, Conseiller municipal, Délégué suppléant

- Commune de Châteaubourg :

Mme CAUBET Caroline, Maire et Mme ALLEMAND Bertille, Adjointe, Déléguées titulaires
M. DEVOCHELLE Claude, Adjoint, Délégué suppléant

- Commune de Cornas :

M. LAFAGE Stéphane, Maire et Mme ROSSI Bénédicte, Conseillère municipale, Délégués titulaires
M. DEVISE Stéphane, Adjoint, Délégué suppléant

- Commune de Guilherand-Granges :

M. DARNAUD Mathieu, Conseiller Municipal et Mme BSERENI Stella, Conseillère municipale, Délégués titulaires
M. CLOUE Jacky, Conseiller municipal, Délégué suppléant

-Commune de Saint-Georges Les Bains :

Mme MATHIEU Clémence, Adjointe et Mme DEMAS Barbara, Conseillère municipale, Déléguées titulaires
M. LYONNAIS Patrice, Adjoint, Délégué suppléant

- Commune de Saint-Péray :

M. AMRANE Olivier, Adjoint et M. CHABOUD Stéphan, Conseiller municipal, Délégués titulaires
M. GUERIN James, Conseiller municipal, Délégué suppléant

-Commune de Saint-Romain de Lerps :

Mme SIMON Anne, Maire et M. DIETRICH David, Adjoint, Délégués titulaires
Mme GARNIER Marielle, Adjointe, Déléguée suppléante

-Commune de Saint-Sylvestre :

Mme BESSET Véronique et M. COMTE Jean-Paul, Délégués titulaires

Mme GOUMAT Laëtitia, Maire, Déléguée suppléante

- Commune de Soyons :

M. COULMONT Hervé, Maire et M. DEFAIVRE Claude, Conseiller municipal, Délégués titulaires

M. CAMPOUS Michel, Adjoint, Délégué suppléant

- Commune de Toulaud :

M. ROMAIN Christian, Adjoint et M. RICOU-CHARLES Yvan, Conseiller municipal, Délégués titulaires

M. BISSONNIER Antoine, Conseiller municipal, Délégué suppléant

Pour la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche :

- Commune de Châteauneuf de Vernoux :

M. ALIBERT Christian, Maire et Mme MACHISSOT Ginette, Adjointe, Délégués titulaires

Mme LAINE Édith, Conseillère municipale, Déléguée suppléante

- Commune de Gilhac et Bruzac :

M. BOUVIER Gilbert, Maire et Mme TRACOL Germaine, Adjointe, Délégués titulaires

M. CHAIX Jérôme, Conseiller municipal, Délégué suppléant

- Commune de Saint Apollinaire de Rias :

M. CIMAZ Michel, Maire et M. DELOCHE Michel, Conseiller municipal, Délégués titulaires

M. FLUCHAIRE Alain, Délégué suppléant

- Commune de Saint Jean Chambre :

M. DURAND Gilles, Maire et M. CHARRETTE Joël, Conseiller municipal, Délégués titulaires

M. DREUMONT Jules, Conseiller municipal, Délégué suppléant

- Commune de Saint Julien Le Roux :

M. BOUCHARDON Benoît, Conseiller municipal et Mme PEYROUSE-VETTER Roselyne, Maire, Délégués titulaires

M. FABRIS Albano, Conseiller municipal, Délégué suppléant

-Commune de Saint Maurice en Chalencon :

Mme CHAMBON Ghislaine, Maire et Mme PRALY Thérèse, Déléguées titulaires

M. DARNAUD Jean-Marc, Délégué suppléant

- Commune de Saint Michel de Chabrillanoux :

M. LEBRE Gilles, Maire et M. BRUN Gilles, Délégués titulaires

M. CHAMBONNET Daniel, Délégué suppléant

- Commune de Silhac :

M. GIBAUD Philippe, Maire et M. CHAREYRON André, Adjoint, Délégués titulaires

Mme HAMM Chantal, Adjointe, Déléguée suppléante

- Commune de Vernoux en Vivarais :

M. FRECHET Marcel, Adjoint et M. de TRUCHIS Michel, Adjoint, Délégués titulaires

Mme FINIELS Martine, Maire, Déléguée suppléante

Pour la Communauté d'Agglomération ARCHE AGGLO :

- Commune de Plats :

M. BERNARD Guislain, Maire et M. REYNAUD Régis, Adjoint, Délégués titulaires

M. LA RUSSA Gilbert, Adjoint, Délégué suppléant

ELECTIONS

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux syndicats mixtes, par renvoi de l'article L.5211-2 du même code, le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le comité syndical a désigné deux assesseurs :

- M. JULIEN Brice

- M. MOUNIER Maxence

ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur CIMAZ, après avoir donné lecture des articles L5211-2, L 2122-4, L 2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le comité à procéder à l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin : Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants :	44	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	44	
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral :		0
Nombre de bulletins blancs	6	
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	38	
Majorité absolue :	23	

A obtenu :

M. Olivier AMRANE Trente-Huit Voix (38)

M. Olivier AMRANE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Le comité syndical ayant décidé ce jour de fixer à quatre le nombre de vice-présidents, il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Olivier AMRANE, élu Président, à l'élection du Premier Vice-Président.

Premier tour de scrutin : Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants :	44
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	44
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral :	0
Nombre de bulletins blancs	5
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	39
Majorité absolue :	23
A obtenu :	
M. ALIBERT Christian	Trente-six Voix (36)

M. ALIBERT Christian ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin : Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants :	44
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	44
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral :	0
Nombre de bulletins blancs	6
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	38
Majorité absolue :	23

A obtenu :

M. BONNEFOY PhilippeTrente-Huit Voix (38)

M. BONNEFOY Philippe ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin : Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants :	44	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	44	
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral :		0
Nombre de bulletins blancs	0	
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	44	
Majorité absolue :	23	

Ont obtenu :

MME BSERENI Stella.....	Vingt-Sept Voix (27)
M. de TRUCHIS Michel	Dix-Sept Voix (17)

MME BSERENI Stella ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin : Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants :	44	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	44	
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral :		0
Nombre de bulletins blancs	0	
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	44	
Majorité absolue :	23	

Ont obtenu :

M. BOUVIER Gilbert	Vingt-Sept Voix (27)
MME ROSSI Bénédicte	Dix-Sept Voix (17)

M. BOUVIER Gilbert ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU BUREAU

Le Président, vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales, et l'article 5.3.2 des statuts du Syndicat qui indiquent la composition du bureau, invite le comité syndical à élire **dix-huit membres du bureau** pour que chaque commune y soit représentée.

A l'unanimité, ont été désignés membres du bureau et immédiatement installés :

Commune	Nom
ALBOUSSIÈRE	KERENFORT Jean-Paul
BOFFRES	JULIEN Brice
CHAMPIS	BASSET Fabrice
CHATEAUBOURG	ALLEMAND Bertille
CORNAS	ROSSI Bénédicte
PLATS	BERNARD Guislain
SAINT JEAN CHAMBRE	DURAND Gilles
SAINT-GEORGES LES BAINS	MATHIEU Clémence
SILHAC	GIBAUD Philippe
SOYONS	COULMONT Hervé
ST APOLLINAIRE DE RIAS	CIMAZ Michel
ST JULIEN LE ROUX	BOUCHARDON Benoît
ST MAURICE EN CHALENCON	CHAMBON Ghislaine
ST MICHEL DE CHABRILLANOUX	LEBRE Gilles
ST ROMAIN DE LERPS	DIETRICH David
ST SYLVESTRE	COMTE Jean-Paul
TOULAUD	RICOU-CHARLES Yvan
VERNOUX EN VIVARAIS	de TRUCHIS Michel

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Néant.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

SIGNATURE

Le doyen d'âge
Michel CIMAZ

La Secrétaire
Ghislaine CHAMBON



Le Président
Olivier AMRANE

